



Procédure abusive ou pas? que dois je faire

Par **Antoine62149**, le 22/01/2009 à 17:03

Bonjour,

je vais être un peu long mais il est nécessaire de comprendre ma situation...

Je me suis séparé de mon ex-épouse en septembre 2006 (j'ai quitté le foyer pour me libérer d'une vie qui devenait impossible) et j'ai deux enfants issus de cette union. Le jugement de conciliation a été prononcé en février 2007, ce qui a permis de statuer sur la pension alimentaire que je devais verser (400 euros pour info) et que je versais déjà de mon propre gré avant ce jugement...

En juin 2007, je perds mes droits et je me retrouve avec un revenu de 450 euros mensuel... Dans l'impossibilité de payer cette somme chaque mois, je lui propose de régulariser à l'amiable une diminution de pension mais elle refuse, je fais donc appel à la justice pour diminuer cette pension.

Le jugement a été rendu en mai 2008 et à ma surprise, ma demande a été rejetée pour faute de preuve de diminution de revenu..(hic). J'ai donc fait appel en fournissant toutes les preuves nécessaires et la j'ai été entendu. Le jugement prononcé en date du 13 novembre 2008 indique maintenant une pension de 240 euros par mois, même si mes revenus restent à 450 euros par mois.

Quoi qu'il en soit, mon ex-épouse a procédé à une saisie la veille du rendu de jugement et a également porté plainte contre moi. Elle a repris l'ensemble des mois non payés mais n'a pas tenu compte de l'antériorité du 1er jugement de mai 2008. N'est-ce pas une procédure abusive de sa part? Suis-je en droit de demander des dommages et intérêts pour ce qu'elle a fait et surtout par rapport à ma situation actuelle (la saisie sur compte m'a obligé d'arrêter ma société et je suis à la recherche d'un emploi)

J'ai toujours payé quand je le pouvais. Quand elle le souhaitait (elle fait des postes), je prenais à ma charge les enfants. Je n'ai jamais fait preuve d'ingratitude envers mes enfants.

Je ne sais plus quoi faire? Vos conseils sont les bienvenus. Merci d'avance

Antoine